



La Gazette de Bonvillers

Décembre
2020

Dates à retenir

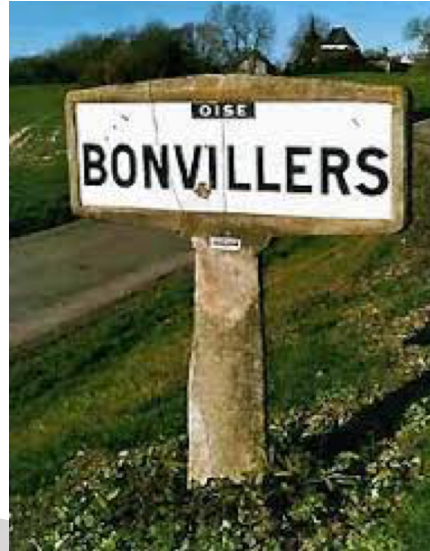
- ✚ **19 décembre 2020**
(à partir de 14h):
Passage du Père Noël dans les
rues de Bonvillers et distribution
des cadeaux pour les enfants
- ✚ **19 décembre 2020**
(à partir de 14h):
Visite aux Aînés
- ✚ **9 janvier 2021 (10h) :**
Vœux du Maire
En présence d'Olivier Dassault
(si la réglementation sanitaire le
permet)

**TOUS LES EVENEMENTS SE FERONT
DANS LE RESPECT DES MESURES
SANITAIRES**

INFORMATION

Le secrétariat de mairie sera fermé du
23 décembre 2020 au 4 janvier 2021.
Les permanences de la mairie
reprendront à compter du
5 janvier 2021.

Permanence Mairie : le mardi de 18h à 19h
Permanence Syndicat des eaux : le lundi de 11h à 12h



Le mot du Maire

Bonjour à tous

L'hiver arrive et nous sommes toujours en période de confinement liée au COVID.

Nous espérons que les fêtes de fin d'année pourront avoir lieu.

Dans notre commune, veuillez noter que le comité des fêtes va de nouveau être actif ainsi que la naissance d'une nouvelle association « Bonvillers de saison en saison ».

En ces moments difficiles socialement, cela a donné des envies qui permettront de donner de la vie dans notre village.

Nous avons mis en place le dispositif alerte citoyen afin de vous prévenir, par SMS ou par mail, des informations concernant la commune. Pour les dernières personnes n'ayant pas souscrit au dispositif, veuillez-vous rapprocher de la mairie.

Les travaux dans les chemins sont terminés. Il reste à border ceux qui ne sont plus à leur place ainsi que de mettre les plantations.

Nous allons restaurer le porche en bois ainsi que le calvaire qui se trouve devant l'église (côté route).

En période hivernale, faites attention à vos installations d'eau pour les protéger contre le gel.

Si vous avez besoin, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus.

Nous pensons bien à tous en ces périodes difficiles, notamment aux personnes isolées, à tous ceux qui ont vécu la Covid ou qui n'y ont malheureusement pas survécu.

Prenez soin de vous et de vos proches, et passez de bonnes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient les plus chaleureuses possible.

Vincent LOISEL

+ **Bon cadeau pour les nouveaux diplômés**

A l'occasion des vœux du Maire le 9 janvier 2021, un bon cadeau de 50€ sera remis à chaque jeune ayant obtenu un diplôme en 2019 et 2020.

Conditions d'attribution :

- Avoir obtenu un diplôme d'enseignement secondaire (DNB ou brevet des collèges, Baccalauréat Général ou Professionnel, CAP, BEP) ;
- Avoir fourni la copie de son diplôme à la Mairie ;
- Etre présent à l'occasion des vœux du Maire.

Nous vous invitons donc à vous présenter en Mairie pour apporter votre diplôme **au plus tard le 20 décembre 2020.**



+ Le conseil municipal souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, et les bons gestes responsables du quotidien.

Chiens divaguant sur le domaine public...Quels dangers ?

Peut être qualifié d'animal divaguant, tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître et qui se trouve à plus de 100 mètres de l'habitation de son maître.



Un chien seul est avant tout un danger pour lui-même mais aussi pour les usagers du domaine public (automobilistes, cyclistes, marcheurs...). Un chien qui n'est plus sous contrôle de son maître, c'est multiplier les risques d'accidents, d'atteintes aux biens et à la tranquillité du public.

Sécurisons l'espace public et respectons les règles pour mieux le partager.



+ Le recensement de la population prévu initialement en janvier 2021 est reporté en 2022.

Informations utiles

COVID

Les annonces du 24 novembre par le Président

CORONAVIRUS LES ANNONCES D'EMMANUEL MACRON

Les mesures et le calendrier annoncés, le 24 novembre 2020.

- Continuer à appliquer les gestes barrières (masque, lavage régulier des mains, aération des locaux...).
- Continuer à travailler chez soi, à renoncer aux déplacements non nécessaires
- Organisation d'une campagne de vaccination rapide et massive. La vaccination ne sera pas obligatoire.

À partir du 28 novembre Le confinement est maintenu

- | | | |
|--|--|---|
| <p>Réouverture des :</p> <ul style="list-style-type: none"> commerces et services à domicile jusqu'à 21h avec protocole sanitaire strict. bibliothèques. lieux de culte (limite : 30 personnes). | <p>De nouveau autorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> promenades, activités physiques, dans un rayon de 20 km et pendant 3 heures. activités extra-scolaires en plein air. | <p>Est maintenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> le système des attestations. |
|--|--|---|

Si les objectifs sanitaires sont atteints

À partir du 15 décembre Levée du confinement mais couvre-feu de 21h à 7h

- | | | |
|---|---|--|
| <p>Réouverture des :</p> <ul style="list-style-type: none"> cinémas, musées théâtres, salles de spectacle | <p>De nouveau autorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> activités sportives extra-scolaires en salle pour les mineurs. Libre-circulation les soirs des 24 et 31 décembre. | <p>Resteront interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> rassemblements sur la voie publique, événements festifs. |
|---|---|--|
- Dès janvier, résultats des tests en 24h. Le gouvernement et le Parlement devront réfléchir aux conditions d'isolement des personnes, y compris de manière contraignante.

Si moins de 5000 nouvelles contaminations par jour

À partir du 20 janvier 2021 Le couvre-feu pourra être décalé

- | | | |
|--|---|---|
| <p>Réouverture des :</p> <ul style="list-style-type: none"> restaurants clubs de sport, de fitness | <p>classes entières dans les lycées... et 15 jours plus tard retour de tous les étudiants dans les universités.</p> | <p>Réouverture des stations de sports d'hiver dans le courant du mois de janvier.</p> |
|--|---|---|

COVID-19 / adoptons les bons gestes !

Où jeter masques, mouchoirs, lingettes et gants ?



Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.



Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.



N° utiles

Mairie 03 44 51 93 66

- Ecoles RPI
- Bonvillers 03 44 51 93 66
 - Chepoix 03 60 43 94 56
 - La Hérelle 03 44 51 93 57

Péricolaire Chepoix
Directrice : Héloïse Jourdain
06 47 91 10 94

Centre Social Breteuil
03 44 80 08 08
centresocial-cantonbreteuil.fr

Centre Animation Jeunesse
Directeur : Cédric FREJEAN
03 44 45 43 50

Collège Breteuil
03 44 80 18 88

CCOP 03 44 80 84 01

Maison de santé
Pluridisciplinaire de Breteuil
03 65 65 75 75

Les frelons asiatiques



LE CYCLE DE VIE D'UNE COLONIE

La femelle fondatrice de frelon asiatique « *vespa velutina nigrithorax* » ne vit qu'une année. Le cycle de la colonie et le nid qu'elle génère est donc annuel. Sa vie commence en automne et sa fécondation a lieu avant l'hiver.

Aux premiers gels sérieux, les jeunes femelles fondatrices nouvelle génération, quittent le nid et trouvent une cachette pour passer l'hiver. Le reste de la colonie est abandonné à son triste sort, pénurie de nourriture et froid viennent à bout de la colonie et la structure se dégrade avec les intempéries.

Dès les premières douceurs de mi février (>13°C), les femelles fondatrices sortent d'hibernation. Pendant quelques jours, elles se refont une santé si elles arrivent à trouver les sucres énergisants dont elles ont un besoin vital. Les rescapées démarrent un nouveau cycle. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie : construire le nid (une alvéole chaque jour), pondre (un œuf chaque jour), se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce qu'elles deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf. Pendant cette période (du 15 février au 1er mai), elle est seule à assumer la survie de sa colonie.

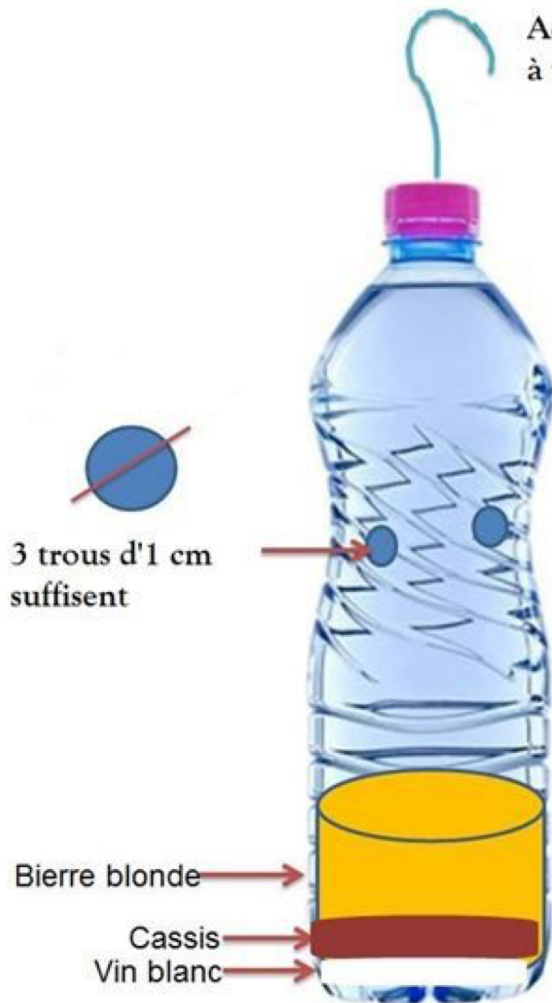
Contrairement aux abeilles, la femelle fondatrice passe la plupart de son temps en dehors du nid, jusqu'à la naissance des premières ouvrières, 45 jours après la ponte du premier œuf, c'est à dire aux environs du 1er mai. Après les premières naissances, la femelle fondatrice est remplacée dans son labeur, elle ne sortira plus du nid, elle ne fera plus que pondre comme une reine jusqu'à 100 œufs par jour et jusqu'à épuisement en automne.

Quand et comment piéger les frelons ?

Le moment clé pour piéger les femelles fondatrices, se situe donc au sortir de l'hibernation jusqu'au 1er mai. Pendant cette période, leurs besoins sont des sucres pour elles, des protéines pour nourrir les larves, des fibres de bois et de l'eau pour construire l'ébauche de la structure du nid.

Les frelons asiatiques

FABRICATION D'UN PIEGE



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.



QUE FAIRE SI VOUS TROUVEZ UN NID ?

Lorsque vous vous retrouvez par hasard près d'un nid de frelons, la procédure est très simple :

- Restez à plus de 5 mètres de l'emplacement du nid du frelon ;
- Tenez les animaux domestiques loin du nid de frelons également, leur piqûre est dangereuse pour eux aussi ;
- Signalez le nid auprès de la mairie et/ou contactez un professionnel.



21, rue du Moulin
Elie
60420 Maignelay
Montigny
Tél: 06.11.89.07.55

www.sosguepes60.fr



60000
GOINCOURT
Tél:
06.33.51.67.17

oise-guepes--nuisibles-29.websself.net

LA TARTE AU SUCRE

« la Tarte au chuc »

(pour 8 personnes)

Temps de préparation : 25 min (hors temps de repos de la pâte) – Temps de cuisson : 40 min.

Ingrédients

Pour la pâte:

- 2 œufs
- 70 g de beurre
- 30 g de sucre
- 1/2 cuil. à soupe de sel
- 280 g de farine
- 15 g de levure de boulanger
- 100 ml de lait

Pour la garniture de la tarte au sucre

- 1 œuf
- 10 cl de crème fraîche épaisse
- 100 g de vergeoise brune
- 40 g de beurre

Préparation de la tarte au sucre

Commencez par diluer votre levure dans 100 ml de lait tiédi. Laissez reposer quelques minutes avant d'ajouter deux pincées de sel, le sucre en poudre et deux œufs que vous battrez en omelette.

Versez la farine dans le saladier. Au centre du saladier, faites un « trou » pour y verser la préparation. Mélangez le tout avec 70 g de beurre en petites noisettes pour faciliter le mélange. Pour faciliter l'opération, vous pourrez utiliser un robot mixer. Pendant une bonne douzaine de minutes, pétrissez la pâte qui devra être compacte. Vous laisserez ensuite reposer cette pâte pendant 1h30 – 2h, en boule, placée à l'abri de la lumière sous un torchon, dans un endroit tempéré, voire tiède.

Puis, vous retravaillerez une minute la pâte sur un plan de travail fariné avant de la placer dans un plat à tarte lui-même fariné et beurré. Épousez la forme du moule à tarte avec la pâte et laissez de nouveau reposer une à deux heures. L'objectif est de faire lever la pâte.

Préchauffez votre four à 180°, puis préparez la garniture : vous mélangerez la crème fraîche et les deux œufs. Vous napperez votre pâte à tarte de ce mélange après avoir fait quelques petits trous dans la pâte à tarte avec votre doigt.

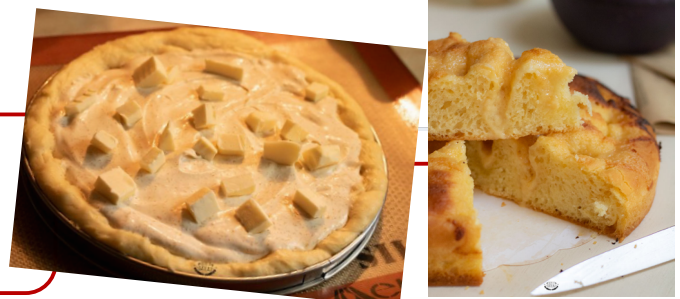
Sur la préparation, ajoutez la cassonade que vous répartirez équitablement sur la tarte, ainsi que des noisettes de beurre.

Enfournez, laissez cuire 30 minutes. La tarte au sucre doit être dorée.

Servir tiède.

Bonne dégustation.

Ce dessert typique de notre région se déguste à toute occasion, mais principalement le dimanche au dessert ou au goûter, accompagné d'un petit café.



GESTES BARRIÈRE

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique



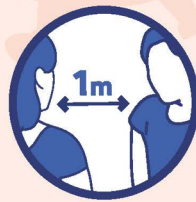
Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique



Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire



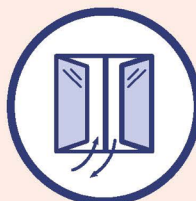
Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)



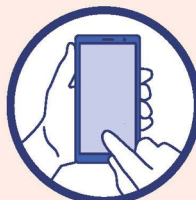
Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

